

MINUAR

CÂBLE CODÉ AU DÉPART

TRÈS URGENT

A: BARIL(UNIQUEMENT), NATIONS UNIES, NEW YORK
DE: DALLAIRE, MINUAR, KIGALI
DATE: 17 AVRIL 1994
NUMÉRO : MIR-782
OBJET : ÉVALUATION DE LA SITUATION SUR LE PLAN MILITAIRE AU
17 AVRIL 1994

1. GÉNÉRALITÉS

IL YA DEUX JOURS, NOUS AVONS PU AMENER LES DEUX PARTIES À PRENDRE PART À UNE PREMIÈRE RÉUNION PRÉSIDIÉE PAR LE RSSG AU COURS DE LAQUELLE DES POINTS DE VUE ONT ÉTÉ ÉCHANGÉS SUR LE CONFLIT ACTUEL ET LE DÉSIR D'INSTAURER LA PAIX MANIFESTÉ À NOUVEAU. LE GOUVERNEMENT ÉTAIT REPRÉSENTÉ PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR PAR INTÉRIM DE L'ARMÉE (LEQUEL A ÉTÉ REMPLACÉ PAR UN INCONDITIONNEL DANS LA NUIT DU 16 AVRIL 1994) ET PAR QUATRE OFFICIERS SUPÉRIEURS, TOUS CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT DES HOMMES MODÉRÉS ET RAISONNABLES. LE FPR ÉTAIT REPRÉSENTÉ PAR DEUX OFFICIERS RELATIVEMENT JEUNES (L'UN ÉTANT LE COMMENDANT DU BATAILLON DU CND ET L'AUTRE, L'OFFICIER DE LIAISON ENTRE LA MINUAR ET LE FPR). C'EST UNIQUEMENT GRÂCE À L'INTERVENTION PERSONNELLE DU COMMANDANT DES FORCES AUPRÈS DU CND ET À SON INSISTANCE QUE LE FPR S'EST DÉCIDÉ À VENIR. ILS AVAIENT AUPARAVANT CONCLU UN ACCORD TACITE ET VOULAIENT QUE LEURS ARMÉES RESPECTIVES PASSES EN REVUE LES DISPOSITIONS SÉCURITAIRES PRISES. ILS ONT ENSUITE EXPRIMÉ LEURS PRÉOCCUPATIONS QUANT AUX TIRS CONTINUS ENTENDUS DANS LE QUARTIER ET ONT OPTÉ POUR L'ENVOI D'UNE DÉLÉGATION MILITAIRE SEULEMENT, ET À LA FIN (C'EST À DIRE LORSQUE LE COMMANDANT DES FORCES EST ALLÉ EN PERSONNE LES VOIR), ILS N'ALLAIENT PAS PARTICIPER EN RAISON DE CES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ/ COUPS DE FEU. CETTE RÉTICENCE À PARTICIPER MANIFESTÉE PAR LE FPR À LA DERNIÈRE MINUTE, MALGRÉ LE FAIT QUE LA RÉUNION SE TENAIT À UN ENDROIT SITUÉ DANS UNE ZONE SOUS SON CONTRÔLE, ASSOCIÉE À LA FAIBLESSE DU NIVEAU DE SA REPRÉSENTATION À CETTE RÉUNION, NE FAIT PAS

PARTICULIÈREMENT MONTRE DU GRAND DÉSIR DU FPR D'ENGAGER DES NÉGOCIATIONS. MALGRÉ LE FAIT QUE LE NIVEAU DE LA DÉLÉGATION SEMBLE MOINDRE, LE COMMANDANT DU BATAILLON EST ICI DEPUIS LE TRANSFERT À KIGALI EN DÉCEMBRE ET IL JOUIT DE LA CONFIANCE DU FPR. CETTE DÉLÉGATION AVAIT EMMENÉ ÉGALEMENT AVEC ELLE UN DOCUMENT FAISANT ÉTAT DE L'OPINION OFFICIELLE DE L'AILE POLITIQUE DE SON MOUVEMENT.

2. S'AGISSANT DES FORCES DU GOUVERNEMENT RWANDAIS, ELLES ONT CHANGÉ LA PERSONNE QUI ÉTAIT À LA TÊTE DE LEUR DÉLÉGATION POUR LA FAIRE REMPLACER PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE (UN OFFICIER SUPÉRIEUR QUI ÉTAIT RESPECTÉ DE TOUS, EN DÉPIT DU FAIT QUE L'UNE DE SES MAISONS ÉTAIT DONNÉE EN LOCATION AU MRND QUI EN A FAIT SON QUARTIER GÉNÉRAL ET QU'IL S'Y TROUVAIT DES ARMES APPARTENANT AUX INTERHAMWE) EN RAISON DE SON ANCIENNETÉ. MÊME S'IL N'A PAS APPUYÉ LA REQUÊTE EN VUE D'UN CESSEZ-LE-FEU INCONDITIONNEL PUISQU'IL ÉTAIT ABSENT, ILS ONT TOUS DIT QU'IL A IMMÉDIATEMENT APPUYÉ CETTE PROPOSITION. LES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE L'ARMÉE QUI AVAIENT RENCONTRÉ M. KANE ET LE COMMANDANT PEU AVANT LA TENUE DE LA RÉUNION, ONT EXPRIMÉ LE DÉSIR DE VOIR CETTE DERNIÈRE ABOUTIR À QUELQUE CHOSE DE TANGIBLE PUISQU'ILS SONT DES MODÉRÉS ET QU'ILS ONT BESOIN DE SE VOIR SOUTENUS DANS LEUR CAUSE. LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE N'Y A PAS PRIS PART CAR ILS ONT JUGÉ PLUS INDIQUÉ QU'IL PARTICIPE AUX RÉUNIONS DES HAUTS RESPONSABLES MILITAIRES QUI SE TIENDRAIENT PLUS TARD. LA POSITION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE DU GOUVERNEMENT N'EST PAS CLAIRE DANS TOUT CELA, MAIS IL EST TOUT À FAIT AU COURANT DE CES OUVERTURES ET IL SAIT QUE LE FPR NE VA PAS RECONNAÎTRE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT ET IL NE PEUT DONC NÉGOCIER. DANS LA NUIT DU 16 AVRIL, IL A ÉTÉ ANNONCÉ QUE LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE AVAIT ÉTÉ LIMOGÉ POUR ÊTRE REMPLACÉ PAR UN INCONDITIONNEL. CET ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF PEUT, EN FAIT, CONSTITUER UNE VICTOIRE DES INCONDITIONNELS SUR LES MODÉRÉS AU NIVEAU DU HAUT COMMANDEMENT DES FORCES DU GOUVERNEMENT RWANDAIS. IL EST POSSIBLE QUE NOUS ASSISTIONS À UNE SITUATION OÙ CES FORCES NE VEULENT PLUS DU CESSEZ-LE-FEU ET DURCISSENT LEUR POSITION.

3. LA RÉUNION

EN DÉPIT DES TIRS SPORADIQUES QUI SE FAISAIENT ENTENDRE DANS LES ENVIRONS, LES DEUX PARTIES ONT PU, LORS DES QUATRE VINGT DIX PREMIÈRES MINUTES DE LA RÉUNION, EXPRIMER LEURS POINTS DE

VUE SUR LA SITUATION ACTUELLE ET MANIFESTER LEUR DÉSIR DE VOIR LA PAIX S'INSTAURER. CI-JOINT UN PETIT RÉSUMÉ DE LA SITUATION. LE FPR A PRÉSENTÉ UN DOCUMENT (VOIR EN ANNEXE) QUI FAISAIT ÉTAT DES QUATRE CONDITIONS PRÉALABLES À TOUTE NÉGOCIATION EN VUE D'UN CESSEZ-LE-FEU. CETTE LISTE EST ESSENTIELLEMENT LA MÊME QUE CELLE QUE LE COMMANDANT DES FORCES A EU À TRAITER LORSQU'IL A NÉGOCIÉ LES MESURES DE SÉCURITÉ À PRENDRE POUR LE RETRAIT DES EXPATRIÉS, LAQUELLE N'A ABOUTI, APRÈS TROIS JOURS DE DISCUSSIONS, QU'À DES ACCORDS BILATÉRAUX, BIEN QU'IL NE S'AGISSE QUE DE CERTAINS ASPECTS DES MOYENS DE VÉRIFICATION QUI POURRAIENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE AVEC L'AIDE DES DEUX PARTIES, AVEC L'ÉVENTUALITÉ D'UNE POURSUITE DES TIRS. SI LE FPR INSISTAIT QU'ON REMPLISSE TOUTES CES CONDITIONS, IL SEMBLERAIT DIFFICILE QUE LES AUTRES S'EN SORTENT EN UN TEMPS RELATIVEMENT COURT. CES CONDITIONS PRÉALABLES CONSTITUENT UNE APPROCHE DURE QUI NE PARAÎT PAS SOUPLE POUR L'INSTANT.

4. IL EST ÉVIDENT, D'APRÈS LES DISCUSSIONS BILATÉRALES TENUES AVANT LA RÉUNION, ET L'ORIENTATION DES DÉBATS AU COURS DE CELLE-CI, QUE LES FORCES DU GOUVERNEMENT RWANDAIS ONT BESOIN/ VEULENT URGEMMENT D'UN CESSEZ-LE-FEU, OU DU MOINS METTRE UN TERME AUX COUPS DE FEU. CEPENDANT, LE FPR AFFIRME QUE METTRE FIN AUX TIRS EST UNE SIMPLE QUESTION MILITAIRE, MAIS CE QU'IL ESTIME URGENT, C'EST L'ARRÊT DES MASSACRES PERPÉTRÉS DERRIÈRE LES LIGNES PAR DES GENS OU DES GROUPES (CERTAINS PORTANT MÊME DES UNIFORMES) ARMÉS DE MACHETTES ET D'AUTRES OUTILS TRADITIONNELS. CES TUERIES SONT L'ŒUVRE DE MILITAIRES/GENDARMES, DE GROUPES OU DE MILICES QUI APPAREMMENT S'ORGANISENT DE PLUS EN PLUS ET CONTRÔLENT, EN FAIT, UNE PARTIE DE LA VILLE (EMPÊCHANT MÊME LES FORCES DU GOUVERNEMENT RWANDAIS D'ENTRER).
5. LES POINTS DE VUE DES DEUX PARTIES DIVERGENT QUANT À CE QUI DOIT INTERVENIR EN PREMIER. LES FORCES DU GOUVERNEMENT RWANDAIS VEULENT D'ABORD LE CESSEZ-LE-FEU, ET ENSUITE S'OCCUPER DES MEURTRIERS ETC... DANS LA MESURE OÙ CES GENS SONT TOUS ENGAGÉS À COMBATTRE LE FPR. LE FPR DÉCLARE QUE LES FORCES GOUVERNEMENTALES DOIVENT S'OCCUPER AVANT TOUT DE LEURS MILICES, DES ÉLÉMENTS DE LA GARDE PRÉSIDENTIELLE ETC.. AVANT TOUTE PROPOSITION DE CESSEZ-LE-FEU. IL S'AGIT LÀ D'UNE SITUATION INSOLUBLE QUI RAPPELLE CELLE DE LA POULE ET DE L'ŒUF. IL EST POSSIBLE QUE L'ARRÊT DES MASSACRES DEVIENNE DE PLUS EN PLUS DIFFICILE AU FUR ET À MESURE QUE LES GROUPES/MILICIENS LOCAUX FONT PREUVE, SEMBLE-T-IL, DE PLUS D'AUDACE (LES MASSACRES NE

S'ARRÊTENT PAS, MAIS S'ÉTENDENT À CE QU'IL PARAÎT, SELON LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR PAR INTÉRIM DE L'ARMÉE). LE MATIN DU 16 AVRIL, LES OFFICIERS DE L'ARMÉE GOUVERNEMENTALE ONT DÉCLARÉ QU'ILS AVAIENT BESOIN DE TEMPS, JUSQU'À MIDI AU MOINS, POUR ANALYSER LES DOCUMENTS DU FPR. ILS NE VOYAIENT DONC PAS LA POSSIBILITÉ D'AVOIR UNE AUTRE RÉUNION AVANT L'APRÈS-MIDI. LE FPR DEVAIT ÊTRE CONTACTÉ UNE FOIS LES FORCES GOUVERNEMENTALES PRÊTES POUR LA RÉUNION. LE FPR A REFUSÉ DE PRENDRE PART À D'AUTRES RÉUNIONS PUISQU'IL A INDIQUÉ QUE LES CONDITIONS PRÉALABLES QU'IL A ÉTABLIES SONT CONNUES ET QUE LES FORCES GOUVERNEMENTALES NE DOIVENT QUE S'Y CONFORMER. CES FORCES N'ONT PAS PARTICIPÉ À CETTE RÉUNION NON PLUS.

6. EN OUTRE, LA SUBSTITUTION DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE, UN INCONDITIONNEL, À UN HOMME MODÉRÉ (COMMANDANT DU SECTEUR DE RUHENGERI CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES) PEUT ÊTRE UNE INDICATION DE CE QUE LES MODÉRÉS ONT ÉTÉ ÉCARTÉS PAR LES INCONDITIONNELS. LE COMMANDANT DES FORCES A ORGANISÉ UNE RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU CHEF D'ÉTAT-MAJOR POUR LE SONDER, MAIS CE DERNIER SE TROUVAIT ENCORE DANS LE NORD DU PAYS ET N'A DONC PAS PU SE LIBÉRER.

7. SITUATION MILITAIRE.

AU COURS DE CES DERNIÈRES VINGT QUATRE OU QUARANTE HUIT HEURES, LA MINUAR A EU L'OCCASION D'OBSERVER ET D'ANALYSER LE COMBAT QUI SE DÉROULE À KIGALI. LA PRÉSENTE ÉVALUATION DU CONFLIT EST FONDÉE SUR CETTE ANALYSE ET VOUS EST SOUMISE POUR EXAMEN. DES RÉUNIONS ONT ÉTÉ TENUES AUJOURD'HUI AVEC LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE PAR INTÉRIM (ENCORE EN POSTE ET IL RESTERA LE PRINCIPAL CONTACT ENTRE LES FORCES DU GOUVERNEMENT RWANDAIS ET LE PROCESSUS DE PAIX) ET LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE AFIN DE RECEVOIR ET D'EXAMINER LES COMMENTAIRES/LES RÉACTIONS DES FORCES GOUVERNEMENTALES AUX QUATRE CONDITIONS PRÉALABLES POSÉES PAR LE FPR POUR L'INSTAURATION DU CESSEZ-LE-FEU. LEURS POINTS SEMBLENT ÊTRE UNE TENTATIVE TRÈS RAISONNABLE DE FAIRE DROIT AUX EXIGENCES DU FPR, MAIS ON N'EN AURA LA PREUVE QU'AVEC LA RÉPONSE DU FPR DEMAIN. IL SEMBLE QUE LES FORCES GOUVERNEMENTALES FASSENT MONTRE DE VOLONTÉ DE CÉDER, MALGRÉ LE CHANGEMENT DE LEUR DIRECTION. ENCORE AUJOURD'HUI, LE FPR QUE LE COMMANDANT DES FORCES A RENCONTRÉ SÉPARÉMENT, S'EST MONTRÉ D'AVANTAGE SATISFAIT, MÊME S'IL RESTE VIGILANT, AVEC LA COMPOSITION DU NOUVEAU HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE DANS LA MESURE OÙ NOMBRE DE CES OFFICIERS NOUVELLEMENT PROMUS N'ONT PAS SIGNÉ LE DOCUMENT DES FORCES GOUVERNEMENTALES RELATIF AU CESSEZ-

LE-FEU. LE COMMANDANT DES FORCES N'A PAS RENCONTRÉ LE GÉNÉRAL-MAJOR KAGAME AUJOURD'HUI MALGRÉ LE FAIT QU'ON LUI AIT DIT QUE CELA SERAIT ORGANISÉ. IL SE DEMANDE OÙ EST PASSÉ CE DERNIER.

9. JUSTE AVANT LE CONFLIT, LE COMMANDANT DES FORCES A EU UNE CONVERSATION AVEC LE GÉNÉRAL-MAJOR KAGAME EN PRÉSENCE DE DEUX OFFICIERS DE LA MINUAR QUI, AVEC DU REcul, ONT ÉTÉ TRÈS PROFONDS DANS LEUR PRÉDICTION DU TYPE DE CONFLIT QUE NOUS OBSERVONS AUJOURD'HUI.

10. LE GÉNÉRAL-MAJOR KAGAME SE LAMENTAIT SUR LES TUERIES PERPÉTRÉES POUR DES CONSIDÉRATIONS ETHNIQUES ET A DÉCLARÉ QUE SI ELLES NE CESSAIENT PAS, LE FPR POURRAIT SE TROUVER « CONTRAINT DE RÉGLER LA SITUATION DU RWANDA UNE BONNE FOIS POUR TOUTES ». EN OUTRE, IL A AFFIRMÉ QUE « SI LA GUERRE ÉTAIT DÉCLENCHÉE, PERSONNE NE POURRAIT LA CONTÔLER CETTE FOIS ».

11. AU COURS DES VINGT QUATRE OU QUARANTE HUIT DERNIÈRES HEURES, IL EST EVIDENT QUE LES CHOSES SUIVANTES SE SONT PRODUITES :

- A. L'OFFENSIVE DU FPR QUI A COMMENCÉ À LA BLITZKRIEG, SE RALENTIT, SOIT DE MANIÈRE DÉLIBÉRÉE, SOIT EN RAISON DE LA RÉSISTANCE DES FORCES OPPOSÉES.
- B. LES TUERIES FONDÉES SUR DES CONSIDÉRATIONS ETHNIQUES SE POURSUIVENT ET, EN FAIT, DES RAPPORTS NON CONFIRMÉS FONT ÉTAT D'UNE INTENSIFICATION DE CES TUERIES DANS LES ZONES PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'AVANCÉE DU FPR..
- C. LE FPR NE VEUT PAS DE CESSER-LE-FEU JUSQU'À CE LES CONDITIONS PRÉALABLES QU'IL A ÉTABLIES SOIENT RÉUNIES.
- D. LE CÔTÉ GOUVERNEMENTAL SEMBLE S'ÊTRE SUBDIVISÉ EN DEUX GROUPES DISTINCTS, LES INCONDITIONNELS AYANT APPAREMMENT LE DESSUS.

12. LA MINUAR A PERDU SES YEUX ET SES OREILLES QUI SE TROUVAIENT À L'EXTÉRIEUR DE KIGALI AVEC LA CONCENTRATION OU LE RETRAIT DE SES OBSERVATEURS MILITAIRES, LE RETRAIT DE LA ZONE DÉMILITARISÉE ET SON INCAPACITÉ, EN RAISON DES ACTIVITÉS SÉCURITAIRES À KIGALI, D'EFFECTUER DES PATROUILLES HORS DE KIGALI. SI, AU TOUT DÉBUT DU CONFLIT, NOUS AVIONS UN TABLEAU CLAIR DE LA SITUATION SUR L'ENSEMBLE DU RWANDA, NOUS AVONS MAINTENANT UNE VUE DE CETTE SITUATION QUI SE LIMITE À LA ZONE DE KIGALI ET À CELLE DU FPR. NOUS ENTRONS RAPIDEMENT DANS UNE PHASE OÙ LE SIÈGE DES NATIONS UNIES À NEW YORK SERA PEUT-ÊTRE

BEAUCOUP MIEUX INFORMÉ QUE LA MINUAR, GRÂCE AUX RENSEIGNEMENTS SECRETS OBTENUS (PAR SATELLITE OU SYSTÈME EW ETC..) DE SES MEMBRES, SUR LA SITUATION PRÉVALANT À L'EXTÉRIEUR DE KIGALI. PAR CONSÉQUENT, CETTE ÉVALUATION EST CENTRÉE FORTEMENT SUR KIGALI.

13. L'OFFENSIVE DU FPR S'EST, SEMBLE-T-IL, RALENTIE, SURTOUT DANS LA ZONE DE KIGALI. LA TACTIQUE DU FPR SEMBLE ÊTRE L'INFILTRATION À PARTIR DU NORD PAR GROUPES DE 100 OU DE 4 PERSONNES, L'ATTAQUE PAR LE FEU DES POSITIONS DU GOUVERNEMENT TELS QUE LE CAMP DE GENDARMERIE DE KACYIRU, LE VILLAGE OJUGWIRO, LE CAMP DE LA GARDE PRÉSIDENTIELLE OU LE CAMP KANOMBE, L'OPÉRATION DES MOUVEMENTS D'ENCADREMENT AFIN D'ENVELOPPER ET D'ISOLER CES POSITIONS PAR RAPPORT À LEUR BASE LOGISTIQUE ET LEUR CENTRE DE CONTRÔLE ET DE COMMANDEMENT, LE HARCÈLEMENT PENDANT QUELQUE TEMPS ET L'ASSAUT FINAL POUR EFFECTUER LE NETTOYAGE (À OPÉRER CONFORMÉMENT AUX QUATRE EXEMPLES MENTIONNÉS CI-DESSUS). CES ACTIONS SONT BIEN PLANIFIÉES, BIEN CONDUITES ET SONT EFFICACES CERTES, MAIS ELLES SONT LENTES ET BASÉES SUR L'INFILTRATION ET LA STRANGULATION. LA QUESTION QUI SE POSE EST LA SUIVANTE : POURQUOI LE FPR RALENTIT ALORS QU'IL Y A MOINS DE TROIS JOURS, IL SEMBLE QUE LE FPR POUVAIT VAINCRE KIGALI EN QUELQUES HEURES SINON DES JOURS. D'APRÈS LES SPÉCULATIONS, LE FPR, COMME ON LE SUSPECTE DEPUIS LONGTEMPS, SERAIT À COURT D'APPROVISIONNEMENTS SUR LE PLAN LOGISTIQUE (CET ÉTAT DE CHOSES EST CONFIRMÉ PAR SA DEMANDE DE MATÉRIEL MÉDICAL À LA MINUAR, CE QUI L'A AMENÉ À VENIR À NOTRE HÔPITAL LES 16 ET 17 AVRIL POUR LE PRENDRE) ET EST EN TRAIN D'ÉCONOMISER SES RESSOURCES POUR UN CONFLIT À PLUS LONG TERME. IL A, PAR CONSÉQUENT, MIS AU POINT ET UTILISÉ DES TACTIQUES POUR VEILLER À CE QUE CETTE ÉPARGNE SOIT FAITE. LA DEUXIÈME RAISON PEUT ÊTRE SA RÉTICENCE À PRENDRE DES BLESSÉS. IL EST POSSIBLE EN FAIT QU'IL PRENNE TOUTE RECRUE EN UNIFORME ÉVENTUELLE ET QU'IL PROTÈGE SES RESSOURCES HUMAINES AU PROFIT D'UN CONFLIT QUI SERA LONG, D'APRÈS EUX. LES INFORMATIONS QUI PARVIENNENT LAISSENT SUPPOSER QUE LE MÊME SCÉNARIO SE DÉROULE À BYUMBA. LE RPF PRÉFÈRE, SEMBLE-T-IL, FAIRE DES MANŒUVRES AUTOUR DE L'ENNEMI AFIN D'ORIENTER LES ATTAQUES SUR LES POSITIONS DE CE DERNIER. UNE AUTRE POSSIBILITÉ EST LE DURCISSEMENT DE LA RÉSISTANCE DES FORCES GOUVERNEMENTALES DANS LA MESURE OÙ CETTE GUERRE CHANGE D'ORIENTATION, PASSANT D'UNE GUERRE POLITIQUE À UNE GUERRE ETHNIQUE. SI DES INFORMATIONS QUI PARVIENNENT

FONT ÉTAT DE DÉSECTIONS, CELLES-CI NE SE FONT PAS SUR UNE GRANDE ÉCHELLE ET ON N'A PAS ENREGISTRÉ DE CAS DE REDDITION OU DE DÉFECTION EN MASSE. DANS L'HYPOTHÈSE D'UN CONFLIT PROLONGÉ, LES FORCES GOUVERNEMENTALES NE SERONT PAS À COURT D'HOMMES ETANT DONNÉ LEUR CAPACITÉ À EN RECRUTER AU SEIN DES POPULATIONS À UN TAUX DE 85%. LEUR RESSOURCE LA MOINS PRÉCIEUSE EST SES EFFECTIFS, À LA DIFFÉRENCE DU FPR POUR QUI LES EFFECTIFS CONSTITUENT LA RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE. EN OUTRE, IL SEMBLE Y AVOIR UNE MOBILISATION DES MASSES CONTRE LE FPR. DANS LES ZONES SOUS CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT, LES CIVILS, EN FORCE, SONT ARMÉS ET DANS LES RUES, DANS LE BUT PRÉSUMÉ DE PROTÉGER LEURS MAISONS CONTRE LE FPR. MÊME EN CAS DE VICTOIRE (SI CE CONFLIT DEVENAIT OU RESTAIT ETHNIQUE), LES FORCES GOUVERNEMENTALES PEUVENT COMBATTRE PENDANT DES ANNÉES. SELON NOUS, CE CONFLIT PEUT SE PROLONGER, ACCOMPAGNÉ DE QUELQUES VICTOIRES DU FPR SUR LE PLAN TACTIQUE, MAIS IL ABOUTIRA À UNE IMPASSE SUR LE PLAN OPÉRATIONNEL.

14. LE NETTOYAGE ETHNIQUE SE POURSUIT ET IL EST POSSIBLE, EN RÉALITÉ, QU'IL S'ACCÉLÈRE. DERRIÈRE LES LIGNES DES FORCES GOUVERNEMENTALES, DES MASSACRES DE TUTSIS, DE HUTUS MODÉRÉS ET DE PARTISANS DES PARTIS D'OPPOSITION SE COMMETTENT. DES CADAVRES JONCHENT LE SOL ET CONSTITUENT UN GRAND DANGER POUR LA SANTÉ DES HABITANTS. LA RTLM DIFFUSE DES DISCOURS INCENDIAIRES ET DES CHANTS EXHORTANT LES POPULATIONS À ÉLIMINER TOUS LES TUTSIS (LE 17 AVRIL, CETTE DERNIÈRE A ÉTÉ DÉTRUITE PAR UN DES TIRS DE MORTIER DU FPR). MÊME LE MINISTRE DE LA DÉFENSE, RÉPUTÉ INCONDITIONNEL, A CONDAMNÉ CETTE PROPAGANDE, MAIS N'A PAS FAIT FERMER CETTE STATION. C'EST LA GARDE PRÉSIDENTIELLE, SEMBLE-T-IL, QUI A INITIÉ CES ATTAQUES BASÉES SUR DES CONSIDÉRATIONS ETHNIQUES ET A ENSUITE CONCÉDÉ CETTE TÂCHE AUX MILICES TELS QUE LES INTERAHAMWE ET LES ÉLÉMENTS DU « POWER » AVANT DE SE RETIRER À BUTARE ET À GITARAMA. À KIGALI, DES BARRAGES ROUTIERS SONT FRÉQUEMMENT ÉRIGÉS, LES PIÈCES D'IDENTITÉ VÉRIFIÉES ET DES TUTSIS EXÉCUTÉS SUR PLACE. SI LES FORCES GOUVERNEMENTALES SONT PRÉSENTES OU LA GENDARMERIE, ELLES N'INTERVIENNENT PAS. EN FAIT, DANS CERTAINS QUARTIERS, LES MILICES LES EMPÊCHENT DE PASSER. LES TROUPES DES NATIONS UNIES ASSISTENT À CES MASSACRES DE LOIN. CE NETTOYAGE ETHNIQUE MET LE FPR EN FUREUR ET CE DERNIER A DÉCLARÉ QU'IL N'Y AURA PAS DE CÉSSEZ-LE-FEU TANT QUE CES MASSACRES SE POURSUIVront. LA QUESTION MAJEURE QUI SE POSE

ACTUELLEMENT EST LA SUIVANTE : LE GOUVERNEMENT PEUT-IL METTRE UN TERME AUX MASSACRES OU CES EXACTIONS SONT-ELLES ALLÉES TROP LOIN POUR LES ARRÊTER (COMME L'A AFFIRMÉ LE GÉNÉRAL-MAJOR KAGAME).

15. LE FPR A NETTEMENT DÉCLARÉ QU'IL NE VEUT PAS DE CESSER-LE-FEU TANT QUE LES MASSACRES SE POURSUIVENT. DU POINT DE VUE TACTIQUE, IL PEUT NE PAS VOULOIR DU CESSER-LE-FEU JUSQU'À CE QU'IL AIT LE CONTRÔLE DES ZONES QU'IL DÉSIRE (LE CORRIDOR BYUMBA/KIGALI, KIGALI OU LA MAJEURE PARTIE DE CETTE VILLE, ET L'EST DU RWANDA, LE SEUL TERRAIN OUVERT QUI RESTE POUVANT ABRITER SES RÉFUGIÉS EXPATRIÉS). A MOINS QUE LE GOUVERNEMENT NE PRENNE DES MESURES DRASTIQUES POUR ARRÊTER LES MASSACRES ET RÉTABLIR L'ORDRE DANS LES ZONES SOUS SON CONTRÔLE ET TANT QUE LE FPR N'A PAS CONQUIS LES TERRITOIRES QU'IL VEUT, LES CHANCES D'UN CESSER-LE-FEU RESTENT MINCES.

16. SITUATION MILITAIRE DE LA MINUAR

LES FORCES DE LA MINUAR SE VOIENT DE PLUS EN PLUS CONTRAINTE DE SE CONSACRER À DES ACTIVITÉS D'AUTO-DÉFENSE, DE PROTECTION DE L'AÉROPORT, ET DE RAVITAILLEMENT ET DE SUBSISTANCE SOUS ESCORTE. LES ACTIVITÉS DES OBSERVATEURS MILITAIRES SONT CONCENTRÉES DANS LES ZONES SÛRES OU SONT MENÉES À GRAND RISQUE. EN OUTRE, LE DILEMME MORAL QUE POSE LE TRAITEMENT À RÉSERVER AUX MILLIERS DE PERSONNES QUI ONT TROUVÉ REFUGE DANS LES ZONES SOUS CONTRÔLE DES FORCES GOUVERNEMENTALES ET DES MILICES ET QUI COURENT LE DANGER D'ÊTRE MASSACRÉES ABOUTIT À UN AUTRE DILEMME : COMMENT LES EN SORTIR ? LES MILICES FONT PREUVE D'IVROGNERIE, D'USAGE DE STUPÉFIANTS ET DE SADISME. ILS N'ONT AUCUN RESPECT POUR LE DRAPEAU DES NATIONS UNIES, LA CROIX ROUGE ET TOUT AUTRE SYMBOLE HUMAIN. ELLES N'HÉSITERONT PAS À ARRÊTER LES CONVOIS, À ATTAQUER LES PASSAGERS RWANDAIS, ET MÊME LES GARDES DES NATIONS UNIES. AUX TERMES DE NOTRE RÈGLEMENT, NOUS FAISONS FACE À UN DILEMME : CELUI DE RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SOUS NOTRE PROTECTION. NOUS AVONS ESSAYÉ DE « FAIRE SORTIR CLANDESTINEMENT » DE PETITS NOMBRES ET AVONS RÉUSSI JUSQU'À PRÉSENT. DE LÀ QUE LA CONFRONTATION ÉCLATE, CE N'EST QU'UNE QUESTION DE TEMPS. NOUS FAISONS L'OBJET DE PLUS EN PLUS DE PRESSIONS DE LA PART DU SECRÉTARIAT DES NATIONS UNIES À NEW YORK, DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ETC. AFIN DE MENER CES OPÉRATIONS POUR SECOURIR CERTAINS INDIVIDUS. CEPENDANT, CES INDIVIDUS SE TROUVENT À DES ENDROITS OÙ IL YA DES CENTAINES OU DE MILLIERS D'AUTRES PERSONNES. TOUTE TENTATIVE DE SECOURIR UN INDIVIDU, ET MÊME DE L'IDENTIFIER, PEUT PROVOQUER UNE ATTAQUE

COLLECTIVE. LA PLUPART DES GRANDES CONCENTRATIONS DE RÉFUGIÉS SE TROUVENT DANS DES ZONES SOUS CONTÔLE DES MILICES. LE RISQUE DOIT ÊTRE CALCULÉ. LA MINUAR RISQUE T-ELLE UNE CONFRONTATION ARMÉE POUR LAQUELLE ELLE N'EST PAS OUTILLÉE, PROTÉGÉE NI MANDATÉE, FAISANT AINSI COURIR UN GRAND DANGER À SES TROUPES, POUR TENTER DE SAUVER CES GENS ? OU ALORS LES LAISSONS-NOUS COURIR LE RISQUE D'UNE EXTERMINATION ÉVENTUELLE. LA MINUAR SE RETROUVE RAPIDEMENT EMBRIGADÉE DANS UN SCENARIO OÙ ELLE DOIT IMPOSER LA PAIX POUR DES RAISONS HUMANITAIRES. LES NÉGOCIATIONS DANS CE DOMAINE N'ONT PAS ABOUTI PARCE QUE LE GOUVERNEMENT OU LES FORCES GOUVERNEMENTALES NE POURRONT NI NE PEUVENT CONTRÔLER LA SITUATION OU LES MILICES. ON DOIT ÉGALEMENT RECONNAÎTRE QUE SI CES OPÉRATIONS SONT MENÉES ET SE TERMINENT PAR LA CONFRONTATION ARMÉE, LA MENACE QU'ENCOURT LA MINUAR S'ACCROÎTRA CONSIDÉRABLEMENT. NOTRE CAPACITÉ À ASSURER L'ESCORTE DES CONVOIS HUMANITAIRES OU DE RÉFUGIÉS SERA COMPROMISE ET NOTRE RETRAIT ÉVENTUEL SE FERA DANS DES CONDITIONS HOSTILES. SI CETTE MISSION DOIT ÊTRE CHANGÉE POUR DEVENIR UN MANDAT D'IMPOSITION DE LA PAIX AFIN DE METTRE UN TERME AUX MASSACRES ET DE SECOURIR LES CIVILS APEURÉS, ALORS CE CHANGEMENT S'IMPOSE ET LA MISSION DOIT ÊTRE RENFORCÉE AVEC DES HOMMES, DES ARMES ET DU MATÉRIEL.

16. LE 16 AVRIL DES INFORMATIONS NOUS SONT PARVENUES SELON LESQUELLES LES MILICES PLANIFIAIENT DE MASSACRER LES RÉFUGIÉS QUI S'ÉTAIENT ABRITÉS À L'HÔTEL DES MILLE COLLINES. UNE SECTION DU PRÉSENT CONTINGENT COMPOSÉE DE DEUX ÉQUIPES D'OBSERVATEURS MILITAIRES A ÉTÉ ENVOYÉE SUR LES LIEUX POUR CRÉER UNE PRÉSENCE ET, ON L'ESPÈRE, ÉVITER LA COMMISSION DE MASSACRES JUSQU'À CE QUE LE COMMANDANT DES FORCES PUISSE NÉGOCIER POUR RÉSOUDRE CE PROBLÈME. EN QUELQUES HEURES, LE COMMANDANT DU CONTINGENT A VIVEMENT DEMANDÉ PAR ÉCRIT AU COMMANDANT DES FORCES DE RETIRER SA SECTION CAR CELA CONSTITUAIT UN DANGER INADMISSIBLE POUR LA VIE DE SES HOMMES EN CHERCHANT À DÉFENDRE LES POPULATIONS LOCALES. LE COMMANDANT DE CE CONTINGENT AFFIRME CONSTAMMENT QU'IL A REÇU DES ORDRES DE SON PAYS, DE NE PAS METTRE SES SOLDATS EN DANGER POUR CHERCHER À ÉVACUER DES RWANDAIS. ILS PEUVENT ÉVACUER DES EXPATRIÉS, MAIS PAS DES LOCAUX. SES OFFICIERS SUBALTERNES ONT DIT CLAIREMENT QUE S'ILS ÉTAIENT ARRÊTÉS À UN BARRAGE ROUTIER ET QUE DES LOCAUX FAISAIENT PARTIE DU CONVOI, ILS LES LIVRERAIENT À LEUR MORT CERTAINE PLUTÔT QUE DE FAIRE USAGE DE LEURS ARMES POUR TENTER DE LES SAUVER. CETTE RÉTICENCE À S'ENGAGER DANS DES OPÉRATIONS PÉRILLEUSES ET LEUR REFUS MANIFESTE D'UTILISER LEURS ARMES

POUR SE DÉFENDRE OU POUR EMPÊCHER LA COMMISSION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ONT CRÉÉ UNE MÉFIANCE GÉNÉRALISÉE À L'ÉGARD DE CE CONTINGENT PARMIS SES HOMOLOGUES D'AUTRES UNITÉS ET PARMIS LES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR/LES OBSERVATEURS MILITAIRES DE L'ONU AU QUARTIER GÉNÉRAL LORSQU'ON LES ENVOIE EN COMPAGNIE DE CES HOMMES POUR DES MISSIONS DANGEREUSES.

17. LE 17 AVRIL, L'ÉVACUATION DE NOTRE CONTINGENT BELGE A COMMENCÉ. CES HOMMES CONSTITUAIENT NOTRE MEILLEUR PERSONNEL, ENTRAÎNÉS, EXPÉRIMENTÉS, ÉQUIPPÉS ET MOTIVÉS. MÊME S'ILS ONT ÉNORMÉMENT SOUFFERT DE LA PERTE DE LEURS CAMARADES, ILS ONT EFFECTUÉ L'ÉVACUATION DE MANIÈRE FERME ET PROFESSIONNELLE. LE RESTE DU PERSONNEL A ÉTÉ RASSEMBLÉ POUR POUVOIR COMBLER LES POSITIONS LAISSÉES VIDES, MAIS UN CHANGEMENT SI RADICAL D'ÉLÉMENTS CLÉS, À UN MOMENT SI CRUCIAL EST DES PLUS PÉNIBLES ET PEUT SÉRIEUSEMENT AFFECTER LE CONTRÔLE DE NOS FORCES.
18. ON DOIT COMPRENDRE, EN SOMME, QUE LA MINUAR DOIT ÊTRE PRÊTE À DÉFENDRE L'AÉROPORT AVEC UN SEUL BATAILLON DANS LA MESURE OÙ CELUI-CI CONSTITUE NOTRE ÉLÉMENT VITAL ET CELUI DES AGENCES HUMANITAIRES, CE QUI NOUS LAISSE SEULEMENT UN DEMI BATAILLON POUR LES OPÉRATIONS D'ESCORTE.
19. LA RÉTICENCE DE CE DEMI BATAILLON DE S'ENGAGER DANS CES OPÉRATIONS NOUS FAIT CONCLURE QUE LA MINUAR PEUT NE PAS ÊTRE EN MESURE D'EFFECTUER DES MISSIONS DE SECOURS HUMANITAIRES, VOIRE DES MISSIONS D'ESCORTE HUMANITAIRES SANS UNE PROFONDE MODIFICATION DE NOTRE MANDAT, DES RENFORTS AVEC UN CONTINGENT QUI SOIT DISPOSÉ À FAIRE USAGE DE LA FORCE ET QUI AIT LA CAPACITÉ D'Y AVOIR RECOURS DANS LES LIMITES FIXÉES PAR LE NOUVEAU MANDAT QUI DÉTERMINERA LES NOUVELLES TÂCHES ET LES TERMES DE RÉFÉRENCE DES FORCES. CES FORCES ONT ÉTÉ AUJOURD'HUI LA CIBLE DE TIRS DIRECTS DU FPR PROVENANT DE PETITES ARMES À PARTIR D'UN QUATRE X QUATRE (UN BLESSÉ) ET PAR L'ASSAUT SUBI PAR UN DE NOS VÉHICULES APC DE LA PART D'UNE FOULE À UN BARRAGE ROUTIER, LAQUELLE A OUVERT LE FEU AVEC DES ARMES DU TYPE SMG. CE VÉHICULE S'EN EST SORTI EN TIRANT EN L'AIR. L'UN DES POSTES DE NOTRE GARNISON SITUÉS EN VILLE A SUBI DES TIRS CROISÉS NOURRIS PROVENANT DES DEUX FORCES, MAIS A ENREGISTRÉ PEU DE DÉGÂTS. IL DEVEINT DE PLUS EN PLUS DIFFICILE DE SE DÉPLACER EN VILLE EN RAISON DE LA PRÉSENCE DES MILICES ET DES GROUPES D'AUTO- DÉFENSE QUI CONTRÔLENT

DES GRANDS ARTÈRES ET DES QUARTIERS DE LA VILLE. IL S'AGIT D'UNE TROISIÈME FORCE QUI A TOUJOURS ÉTÉ LÀ, MAIS QUI, CES TROIS DERNIERS JOURS, EST DEVENUE PLUS AUDACIEUSE/AGRESSIVE/EFFRONTÉE, MÊME EN VILLE. ELLE NE RESPECTE PERSONNE ET OPÈRE ESSENTIELLEMENT SUR SA PROPRE INITIATIVE, SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL, DE LA DROGUE ET DE MANIÈRE INDISCIPLINÉE. ELLE EST UN GROUPE IMPORTANT DE PERSONNES, DANGEREUX ET TOTALEMENT IRRATIONNEL. SELON LE COMMANDANT DES FORCES, ELLE CONSTITUTE POUR LA MINUAR LA MENACE LA PLUS FORTE.

20. CONCLUSION

LA PRÉSENTE ANALYSE DE LA SITUATION NOUS MÈNE À LA CONCLUSION SUIVANTE :

- A. L'OFFENSIVE DU FPR S'EST RALENTIE POUR DEVENIR UNE AVANCÉE MÉTHODIQUE.
- B. LE NETTOYAGE ETHNIQUE SE POURSUIT ET PEUT PRENDRE DE L'AMPLEUR.
- C. LE CÔTÉ DU GOUVERNEMENT S'EST DIVISÉ, AU MOINS, EN DEUX CAMPS, LES EXTRÉMISTES ET LES MODÉRÉS ET IL SEMBLE QUE LES INCONDITIONNELS AIENT LA SITUATION EN MAIN. LA POSSIBILITÉ D'INSTAURATION DU CESSEZ-LE-FEU EST DONC FONCTION DE CE GROUPE ET DES MESURES PRISES PAR RAPPORT AUX MASSACRES.
- D. LE FPR N'ACCEPTERA PAS DE CESSEZ-LE-FEU TANT QU'IL N'AURA PAS CONQUIS LES TERRITOIRES DONT IL A BESOIN ET QUE LES MASSACRES SE PERPÈTRONT.

21. ACTIVITÉS DE LA MINUAR

COMPTE TENU DE LA SITUATION ACTUELLE, LES OPÉRATIONS DE LA MINUAR DOIVENT PORTER SUR :

- A. LE MAINTIEN D'UNE PRÉSENCE À KIGALI.
- B. LA PROTECTION DE L'AÉROPORT POUR UNE CERTAINE AUTONOMIE, DES ITINÉRAIRES POUR UNE ÉVENTUELLE ÉVACUATION ET POUR L'APPORT DE L'AIDE HUMANITAIRE.
- C. LA PROTECTION DES BIENS ET DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES DANS LE CADRE DE NOTRE MANDAT ACTUEL.
- D. LA CONTINUATION DE L'ORGANISATION ET DU PARRAINAGE DES RÉUNIONS CONJOINTES DANS LA TENTATIVE D'INSTAURER LE CESSEZ-LE-FEU. ASSURER LA SÉCURITÉ DES DÉLÉGUÉS AUX RÉUNIONS À L'ALLER COMME AU RETOUR PEUT ÊTRE UNE OPÉRATION RISQUÉE QUI NÉCESSITE UNE NOUVELLE DÉFINITION DU MANDAT DE LA MISSION.

- E. LA CONDUITE DES ACTIVITÉS D'AIDE HUMANITAIRE IMPLIQUANT DES RISQUES CONSIDÉRABLES NÉCESSITE UNE MODIFICATION DU MANDAT QUI AUTORISERAIT LE RECOURS À LA FORCE, SI NÉCESSAIRE, POUR PROTÉGER LES RÉFUGIÉS ET EMPÊCHER LA COMMISSION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ.
22. SI LA MINUAR DOIT S'ENGAGER DANS DES MISSIONS DE SAUVETAGE, ELLE SERA ALORS CONSTAMMENT AMENÉE À S'AFFRONTER AVEC LES MILICES, CE QUI EXIGERA LE RESPECT DU MANDAT ET AUSSI LE CHANGEMENT DE CE MANDAT. CELA NÉCESSITERA ÉGALEMENT DES RENFORTS EN RAISON DE LA RÉTICENCE DE L'UN DES CONTINGENTS À SE RISQUER DANS DES ACTIVITÉS HUMANITAIRES ET DANGEREUSES.
23. L'ON DOIT RECONNAÎTRE QU'EN CHANGEANT LE RÈGLEMENT ET LE MANDAT DE LA MINUAR, LES AFFRONTLEMENTS DEVIENDRONT INÉVITABLES, CE QUI OBLIGERA LA MINUAR À CONSACRER DAVANTAGE DES RESSOURCES À LA SÉCURITÉ DE L'AÉROPORT ET À SA PROPRE PROTECTION DANS LA MESURE OÙ NOUS SERONS IMMANQUABLEMENT VISÉS PAR LES GROUPES QUE NOUS AFFRONTERONS DANS NOS MISSIONS DE SAUVETAGE ET HUMANITAIRES.
24. D'APRÈS LE COMMANDANT DES FORCES, LA SITUATION DEVIENDRA TRÈS DIFFICILE, DANGEREUSE ET EXPLOSIVE UNE FOIS QUE L'UNE OU L'AUTRE PARTIE COMMENCERA À CRIER VICTOIRE. LES FORCES NE PEUVENT TOUT SIMPLEMENT PAS CONTINUER DE SE CROISER LES BRAS FACE À TOUTES CES DEMANDES MORALEMENT LÉGITIMES D'AIDE/PROTECTION. ELLES NE PEUVENT NON PLUS SE LANCER DANS DES OPÉRATIONS DU TYPE INDIQUÉ AU CHAPITRE 7 SANS EN AVOIR REÇU L'AUTORISATION, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL. ON PRÉVOIT DONC, DANS LES VINGT QUATRE HEURES QUI SUIVENT, QUE LE COMMANDANT DES FORCES RECOMMANDE SOIT UNE RÉDUCTION DES EFFECTIFS POUR LES AMENER À UN NIVEAU SUFFISANT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'AÉRODROME À DES FINS DE SECOURS HUMANITAIRE, DU PROCESSUS POLITIQUE/MILITAIRE ET DES ACTIVITÉS D'AIDE HUMANITAIRE, PAR CONSÉQUENT, UNE FORCE D'ENVIRON 1300 HOMMES TOUS GRADES CONFONDUS, BASÉE SUR L'OPTION PRÉFÉRÉE D'UN GRAND BATAILLON DE 800 HOMMES (AU LIEU DE DEUX PETITS BATAILLONS DE 450 HOMMES AVEC TOUS LEURS ÉLÉMENTS) PEUT ÊTRE RECOMMANDÉE, SOIT ALORS LE COMMANDANT DES FORCES RECOMMANDE L'OPTION B, C'EST-À-DIRE UNE FORCE DE 250 HOMMES JUSTE POUR ASSURER LA POURSUITE DE LA MISSION DANS UN CADRE SÛR.

25. LE MAINTIEN DU STATUS QUO EN CE QUI CONCERNE LES EFFECTIFS, DANS CES CONDITIONS DIFFICILES ET DANGEREUSES PEUT CONSTITUER UN GÂCHIS, PROVOQUER DES VICTIMES ET DÉMORALISER LES TROUPES. SOIT LA MINUAR OBTIENT UNE MODIFICATION DE SON CADRE D'ACTION AFIN D'ALLER À L'ESSENTIEL DES CHOSES (AVEC DAVANTAGE DES RESSOURCES), SOIT ELLE COMMENCE À RÉDUIRE SES EFFECTIFS AFIN D'ÉVITER DES PERTES INUTILES, DE RÉDUIRE LES FRAIS GÉNÉRAUX ET LA CHARGE ADMINISTRATIVE IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION EN VUE DE L'INSTAURATION DU CESSEZ-LE-FEU ET DE LA PAIX.